

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À
M. FRANCK PROTHERY, CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire de Caluire et Cuire ;

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté municipal en date du 8 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Franck PROTHERY pour les réseaux sociaux municipaux ;

CONSIDERANT qu'à la date du 31 janvier 2024, conformément à l'article L.46-1 du Code électoral, le mandat de conseillère municipale et d'adjointe de Madame Sophie Blachère a pris fin de plein droit, de même que toutes les délégations qui lui avaient été données ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Monsieur Franck PROTHERY, Conseiller Municipal, est délégué au numérique.

ARTICLE 2 – Délégation de fonction et de signature est donnée pour les affaires visées à l'article 1^{er} à Monsieur Franck PROTHERY, sous ma surveillance et ma responsabilité.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département.



Caluire et Cuire, le 1^{er} février 2024
Le Maire,
Philippe COCHET